

AMENAGEMENT DEBROUSSAILLAGES ENTRETIEN PALPLANCHES

Société à responsabilité limitée au capital de 80.000,00 euros

Siège social : 8 Cami de la Gaffe, 66370 PEZILLA LA RIVIERE

339 543 779 RCS PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

EXTRAORDINAIRE DU 30 JUILLET 2025

*L'an 2025,
Le 30 Juillet,
A 15 heures,*

Les associés de la Société « AMENAGEMENT DEBROUSSAILLAGES ENTRETIEN PALPLANCHES », Société à responsabilité limitée au capital de 80.000,00 euros, divisé en 500 parts de 160,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Robert CASAS, titulaire de 255 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Nicolas CASAS, titulaire de 245 part sociale en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas CASAS, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Mise à jour des statuts suite à un acte de donation de parts sociales en date du 07 Avril 2025,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Paraphe
CN

DS
RC

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente assemblée n'a pu être convoquée dans les formes et délais requis par les statuts, que la présence de tous les associés à l'assemblée couvre le vice de convocation pouvant entacher de nullité les décisions à prendre. En outre, l'assemblée reconnaît avoir reçu communication des pièces requises, qui pour des raisons purement matérielles n'ont pu être faites dans les délais statutaires ; elle déclare en conséquence avoir été suffisamment informée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et, suite à la donation par Monsieur Robert CASAS, de 244 parts sociales au profit de Monsieur Nicolas CASAS, reçue par Maître Karine BERTRAND-GOUVERNAIRE, Notaire à MILLAS, en date du 07 Avril 2025, décide de modifier l'article 6 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

« Compte tenu des modifications intervenues dans la Société depuis sa constitution, le capital social est fixé à la somme de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000,00 €).

Le capital social est divisé en 500 parts de 160 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 500 et est réparti comme suit :

- Monsieur Robert CASAS, Deux cent cinquante-cinq parts numérotées de 1 à 255	255 parts
- Monsieur Nicolas CASAS, Deux cent quarante-cinq parts numérotées de 256 à 500	245 parts

Soit au total 500 parts composant le capital social	500 parts ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Paraphe
CN

DS
RC

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Robert CASAS

DocuSigned by:
Robert CASAS
46FBEC6DF3D0410...

Nicolas CASAS

Signé par :

F814EE7C82044CE...

Paraphe
CN

DS
RC